

<https://47.snuipp.fr/Rentree-2015-Quoi-de-neuf>



# Rentrée 2015 : Quoi de neuf ?

- École - Archives -

Date de mise en ligne : vendredi 21 août 2015

Dernière mise à jour : 21 août 2015

---

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

---

# Un an après les nouveaux rythmes pour tous Un an avant l'application des nouveaux programmes... Ci-dessous, un tour d'horizon des principales nouvelles mesures en cette rentrée 2015.

- Nouveaux programmes en école maternelle ;
- Nouveaux programmes d'Éducation Morale et Civique ;
- Nouvelle carte de l'Éducation Prioritaire ;
- Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle ;
- Évaluations CE2 ;
- Calendrier scolaire et nouvelles zones ;
- ...

<p>Nouveaux programmes maternelle : mise en application pour tous les niveaux de l'école maternelle à la rentrée.</p>	<p>Si ces nouveaux programmes sont de qualité, le SNUipp-FSU déplore qu'ils n'aient pas été diffusés dans les écoles et n'aient pas fait l'objet de formation continue. Le syndicat propose un rapide décryptage de son contenu. Des documents d'accompagnement en ligne sur le langage, le jeu, les sciences, le graphisme et l'écriture, l'EPS sont attendus.</p> <p>Voir l'article : <a href="#">Nouveaux programmes de l'école maternelle</a></p>
<p>L'enseignement moral et civique (EMC)</p>	<p>36 heures d'enseignement moral et civique sont prévues à partir de la rentrée à partir du CP en lieu et place de l'actuelle instruction civique. Un livret dédié et des ressources en ligne devraient être disponibles. Quelques pistes intéressantes (débats réglés, mythologie) mais dans l'ensemble des programmes flous et peu aboutis.</p> <p>Le SNUipp-FSU a demandé qu'ils soient revus et n'entrent en vigueur qu'en 2016, en même temps que l'ensemble des nouveaux programmes.</p> <p>Voir l'article : <a href="#">Nouveaux programmes de l'école élémentaire</a></p>
<p>Les parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)</p>	<p>L'objectif de ces parcours est de mettre en cohérence l'enseignement et les actions éducatives dans le domaine des arts, de la culture et de la citoyenneté. Cela pourra prendre par exemple la forme de traces gardées par l'élève sur un support. Il n'y a aucune obligation à mettre en œuvre ces parcours. La référence professionnelle reste les programmes. Ce sont les équipes qui décident en fonction de leur projet et des ressources partenariales disponibles par exemple.</p>
<p>Nouvelle carte de l'éducation prioritaire : 350 REP+ et 739 REP à la rentrée</p>	<p>Exit ZEP, RRS, RAR, ECLAIR, voici les REP (réseaux d'éducation prioritaire) qui forment dorénavant le nouveau périmètre de l'éducation prioritaire avec un référentiel pour tous.</p> <p>Un allègement de service d'enseignement de 18 demi-journées doit être mis en place pour tous les enseignant-es en REP+ et de 2h hebdomadaires pour les PE en SEGPA.</p> <p>Le SNUipp-FSU continue à demander un élargissement du périmètre de l'éducation prioritaire. De plus, il demande que le volume d'allègement soit proportionnellement égal à celui des collèges soit environ 30 demi-journées et que cet allègement soit généralisé à toutes les écoles de l'éducation prioritaire.</p>
<p>Évaluations CE2 : évaluations diagnostiques en français et en mathématiques en début d'année pour les CE2</p>	<p>Le ministère doit mettre à la disposition des enseignants des banques d'outils pour leur permettre de choisir des items en fonction des objectifs poursuivis en classe. Pas de remontée nationale ni locale prévue par les textes. Pour le SNUipp-FSU, ces évaluations ne doivent être qu'un outil à la disposition des enseignant-es et doivent rester dans les écoles.</p>

## Rentrée 2015 : Quoi de neuf ?

<p>Calendrier scolaire annuel : les zones redécoupées et l'industrie du tourisme récompensée</p>	<p>Maintien des trois zones de vacances mais avec une redistribution des académies. Le pont de l'Ascension est inscrit dans le calendrier. Les classes vaqueront le vendredi 6 mai 2016 et le samedi 7 mai 2016.</p> <p>Les congés de printemps sont avancés d'une semaine, avant tout pour satisfaire les professionnels du tourisme de montagne. Le troisième trimestre sera donc encore plus long.</p> <p>Pour le SNUipp-FSU, un calendrier annuel toujours déséquilibré et insatisfaisant, répondant avant tout aux intérêts économiques. Mais où est l'intérêt de l'enfant ?</p> <p>Voir l'article : <a href="#">Calendrier Scolaire</a></p>
<p>Conseils des cycles 2 et 3 :</p>	<p>Les nouveaux conseils de cycle 2 et 3 devaient se mettre en place à la rentrée 2015 alors que les nouveaux programmes pour ces deux cycles n'arriveront qu'à la rentrée 2016. Le SNUipp-FSU a demandé et obtenu le respect de la cohérence entre cycles et contenus d'enseignement. La mise en place des nouveaux cycles est donc reportée à la rentrée 2016.</p>
<p>Suivi et accompagnement pédagogique des élèves</p>	<p>Un nouveau décret rend le redoublement exceptionnel et insiste sur « l'accompagnement spécifique des élèves concernés ».</p> <p>Voilà pour le principe. Reste à avoir les moyens de le concrétiser : moins d'élèves par classes, RASED, formation continue, plus de maîtres que de classes, médecine scolaire...</p>
<p>Le PAP : plan d'accompagnement personnalisé.</p>	<p>Ce nouveau plan est destiné aux élèves dont les difficultés scolaires durables sont la conséquence d'un trouble des apprentissages (essentiellement les « dys »). Révisé tous les ans et rédigé par les équipes, il définit l'ensemble des mesures pédagogiques qui permettent à l'élève de suivre sa scolarité. S'il peut répondre aux besoins d'un certain nombre d'élèves, il ne se mettra pas en place de manière satisfaisante sans accompagnement et formation des enseignant-es.</p> <p>Voir l'article : <a href="#">Le PAP a dit...</a></p>
<p>Création de 100 nouvelles Unités d'enseignement (UE)</p>	<p>Ces 100 UE externalisées provenant d'IME ou d'ITEP seront ouvertes dans les établissements scolaires (1er ou 2d degré) pour expérimenter une diversification des modes de scolarisation. Elles s'ajouteront aux 200 recensées actuellement.</p>
<p>Le PPS : Projet personnalisé de scolarisation</p>	<p>Un document unique PPS est créé. Il est élaboré par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH. Il comprend des décisions (orientation, attribution ou non d'aide humaine...), mais aussi des préconisations (objectifs de scolarisation, niveau d'inclusion...). Les tâches principales de l'AVS doivent y être mentionnées.</p>
<p>Guide d'évaluation en milieu scolaire (GEVA-SCO)</p>	<p>Le GEVA-SCO devient le document unique de recueil des données scolaires sur un enfant en vue de l'élaboration du PPS, lors d'une équipe éducative (pour une première demande) ou une équipe de suivi de la scolarisation (pour un renouvellement). Il peut être complété par les bilans psychologiques, et par tout autre document, qu'il provienne de l'école (photocopies de cahier, d'évaluations) ou des parents (bilans médicaux ou para-médicaux...).</p>
<p>Hors classe : changement dans le barème</p>	<p>2 points sont attribués aux enseignant-es en REP+ et en école classée « politique de la ville ».</p> <p>1 point pour les autres catégories de l'éducation prioritaire, les CPC, les directrices et directeurs (pour les départements où cela n'avait pas déjà été mis en place).</p> <p>Pour le SNUipp-FSU, ce changement de barème ne règle pas le phénomène d'entonnoir que représente le taux de 4,5% annuel d'accès et qui ne permet pas l'accès de tous les PE à la hors classe.</p> <p>Voir l'article : <a href="#">La Hors Classe : comment ça marche ?</a></p>

## Rentrée 2015 : Quoi de neuf ?

<p>Maîtres-formateurs : modification du CAFIPEMF, parution d'un référentiel de compétences du formateur.</p>	<p>- Le nouveau CAFIPEMF pourra se dérouler sur deux ans avec admissibilité pour l'an I et admission pour l'an II. Certaines épreuves sont allégées et un accompagnement des candidats est acté sur le papier. Les options « maternelle » et « pédagogie du numérique » apparaissent.</p> <p>L'année 2015-2016 est transitoire, avec possibilité pour les admissibles de 2015 de se présenter à l'admission selon les nouvelles dispositions.</p> <p>- Parution du référentiel de compétences du formateur de personnels enseignants et éducatifs.</p>
<p>Enseignant-es en éducation prioritaire : nouvelle indemnité et clause de sauvegarde pour les sortants d'éducation prioritaire.</p>	<p>De nouvelles indemnités sont instaurées en REP et en REP+ :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 144,45 € /mois en REP (augmentation de 50% par rapport à l'indemnité en RRS)</li> <li>- 192,6 €/mois en REP + (indemnité RRS doublée)</li> </ul> <p>Pour ceux qui sortent de l'EP, une clause de sauvegarde de trois ans s'applique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 96,30 € /mois seulement pour les enseignants affectés avant 2015</li> <li>- Majoration maintenue pour la direction d'école : 20% pour les anciens RRS, 50% pour les anciens ECLAIR</li> </ul>
<p>Direction et fonctionnement de l'école : encore loin du compte pour les décharges et la simplification</p>	<p>Les écoles de 3 classes voient leur volume de décharge porté à une journée par mois.</p> <p>Pour les écoles élémentaires de 9 classes, la quotité de décharge passe de 1/4 à 1/3 (soit une journée et demie hebdomadaire).</p> <p>Les protocoles académiques de simplification administrative qui devaient être effectifs à cette rentrée ne sont pas tous finalisés ce qui est inacceptable. Des évolutions dans l'ergonomie de Base élèves sont en cours : un premier toilettage devrait voir le jour dans le courant de l'année avec une amélioration des éditions d'étiquettes et une interface avec les logiciels des communes en 2016 mais que celles-ci peuvent choisir de ne pas utiliser.</p> <p>Enfin, Affelnet 6ème devrait être simplifié avec une détermination automatique vers le collège de secteur.</p>
<p>Enseignant-es en SEGPA-EREA-ULIS : du nouveau à venir pour les HSE</p>	<p>Les heures de coordination-synthèse des PE de SEGPA, EREA et Ulis continueront à être perçues sous forme d'heures supplémentaires (circulaire n° 74-148 du 19 avril 1974 modifiée) et ne seront pas fondues au sein des indemnités pour missions particulières (IMP). Leur montant devrait être discuté cette année.</p> <p>Les personnels de SEGPA-EREA peuvent postuler sur les missions ouvrant droit au versement des IMP.</p>
<p>Journées de pré-rentrée :</p>	<p>La pré-rentrée est réduite à une journée. L'organisation de la deuxième journée, jusque-là dite de pré-rentrée, relève désormais des autorités académiques et ne pourra plus être utilisée librement par les équipes. Cela prive les enseignant-es de six heures de réunions utiles pour les remplacer par une nouvelle contrainte et une nouvelle injonction. C'est une régression. Ce temps doit être remis à la disposition des équipes.</p>